



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

*Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 17 avril 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.*

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

*Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 09 après un rappel des bonnes démarches de fonctionnement.*

Les membres du conseil présents sont : mesdames Josée Leclair et messieurs Benoit Desrochers, Olivier Guilbert Choinière, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absente : madame Marie-Claude Ayotte

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-067

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclair d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

*Adopté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.*



## **PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL, LES SUJETS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS SÉANCE TENANTE.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. CORRESPONDANCE**

### **4. GREFFE**

- 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 ET 27 MARS 2023
- 4.2 DÉMARCHES EN COURS POUR DES RÈGLEMENTS FUTURS
- 4.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
- 4.4 OPPOSITION À UN INVESTISSEMENT IMMOBILIER À LA MRC DE D'AUTRAY
- 4.5 SUBSTITUT POUR LE CONSEIL DES MAIRES DU 3 MAI 2023

### **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS AU 31 MARS 2023
- 5.2 DÉPÔT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER AU 12 AVRIL 2023
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 12 AVRIL 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 31 MARS 2023
- 5.5 AUTORISATION DE DÉPENSE : PLANIFICATION STRATÉGIQUE
- 5.7 AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES AGISSANT SUR LE TERRITOIRE
- 5.8 APPEL D'OFFRE PUBLIC POUR UNE SURFACE ASPHALTÉE MULTI-USAGE DE 1914 MÈTRES CARRÉS

### **6. RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR
- 6.2 INFORMATION : OFFRES D'EMPLOI EN COURS
- 6.3 BOURSE DE PERFECTIONNEMENT EN ANIMATION

### **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
- 7.2 SUIVI DE L'APPEL DE PROJET POUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
- 7.3 RÉOLUTION DE SOUTIEN POUR LE PATRIMOINE

### **8. LOISIRS ET PARCS**

- 8.1 INFO : CAMP DE JOUR ESTIVAL
- 8.3 INFORMATION : CONSULTATION PUBLIQUE – NOM POUR LE CHALET DES LOISIRS

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 9.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE CAPTATION DE L'EAU POTABLE ET DES REJETS DES EAUX USÉES
- 9.3 BAC DE COMPOSTAGE ANTÉRIEUR : PLAN DE VALORISATION

### **10. TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 PERMIS DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- 10.2 DÉCLARATION DE TRAVAUX - PAVL - RANG FRÉDÉRIK
- 10.3 DÉCLARATION DES TRAVAUX - PAVL – ENTRETIEN DU RÉSEAU 2022

### **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS TRIMESTRIELS
- 11.2 PROJET PILOTE DE SENS UNIQUE SUR LA RUE SAINT-THOMAS ENTRE LA RUE PRINCIPALE ET LA RUE LAPORTE

### **12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



### 3. CORRESPONDANCE

La correspondance concernant les élus en date du 14 mars 2023 est déposée.

### 4. GREFFE

#### 4.1 Adoption des procès-verbaux du 20 et 27 mars 2023

2023-04-068

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement les procès-verbaux avant la séance.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'adopter les procès-verbaux du 20 et 27 mars 2023.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2 Démarches en cours pour des règlements futurs

On fait un rappel que la population est invitée à communiquer leurs attentes concernant les sujets suivants

##### **Projet de modification au règlement de zonage pour certains usages**

- Interdiction de culture commerciale de cannabis dans le périmètre urbain;
- Établir les critères autorisant la culture commerciale de cannabis en dehors du périmètre urbain;
- Permettre la réalisation d'unité de logement à 4 étages sous certaines conditions;
- Permettre l'utilisation de conteneurs en milieu urbain à des fins publiques sous certaines conditions;
- Permettre la réalisation de minimaisons fixe sous certaines conditions;

##### **Projet de règlement de la gestion contractuelle, notamment afin de :**

- Réduire le seuil de délégation sans résolution du conseil

##### **Projet de règlement établissant les modalités de lotissement pour frais de parcs**

- établissant les modalités de lotissement pour des frais de parcs sera déposé afin d'établir les modalités exigées lors de la création de nouveaux lotissements.

Les citoyens sont invités à soumettre leur question, suggestion, attentes et commentaires afin de bonifier le projet de règlement.

Une séance publique aura lieu sur ces sujets ainsi que le projet de règlement 2023-533 modifiant le règlement de démolition.



2023-04-069

#### 4.3 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Pierre Coutu de nommer Serge Perreault à titre de maire suppléant tel que défini par le Code municipal pour une période supplémentaire de 8 mois soit jusqu'au 30 novembre 2023.

Cette nomination est applicable en l'incapacité ou l'indisponibilité du maire Louis Bérard incluant le Conseil des maires de la MRC de d'Autray et les comités liés.

En cas d'incapacité signalée par écrit (incluant courriel), sont également nommés à titre de substitut pour le conseil des maires de la MRC, les conseillers suivants :

1 <sup>e</sup> substitut au maire suppléant*	:	Pierre Coutu
2 <sup>e</sup> substitut au maire suppléant *	:	Benoit Desrochers
3 <sup>e</sup> substitut au maire suppléant*	:	Josée Leclair
4 <sup>e</sup> substitut au maire suppléant*	:	Olivier Guilbert Choinière
5 <sup>e</sup> substitut au maire suppléant*	:	Marie-Claude Ayotte

\*uniquement pour le Conseil des maires de la MRC.

#### 4.4 Opposition à un investissement immobilier à la MRC de d'Autray

2023-04-070

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC lors de sa séance du 11 avril 2023 a autorisé une dépense de plus de 900 000\$ pour le changement de la climatisation et du chauffage pour les bureaux de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE une seule soumission a été analysée;

CONSIDÉRANT QUE d'autres alternatives auraient dû être considérées avant la prise de décision

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière de communiquer à l'ensemble des municipalités de la MRC ainsi que la direction générale de la MRC l'opposition de la municipalité de Sainte-Élisabeth à ce projet. De plus, que le conseil des maires se positionne face à la présente résolution avant la réalisation de celle-ci, ou à défaut, le plus tôt possible.

#### 4.5 Substitut pour le conseil des maires du 3 mai 2023

- CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC a refusé de changer la date de rencontre qui entraine en conflit avec les Assises municipales de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le rendez-vous annuel du monde municipal avec notamment le gouvernement du Québec.
- CONSIDÉRANT QUE le maire et le maire substitut seront présents aux Assises municipales de l'UMQ du 3 mai 2023 et donc indisponibles pour le conseil des maires.
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth doit assurer sa présence à ces 2 évènements.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et par monsieur Benoit Desrochers de nommer madame Josée Leclair à titre de représentante de la municipalité pour la rencontre du 3 mai 2023 ou toute date de remplacement où le maire et son substitut sont indisponibles.

## 5. TRÉSORERIE

### 5.1 Dépôt de la liste des décaissements au 31 mars 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virement bancaire en date du 31 mars 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclair d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Salaires incluant charges sociales	<b>41 350.65</b>
Fournisseurs récurrents : HQ, Bell, Energir, Telus	13 350.20
Fournisseurs, autres dépenses	66 897.35
Aide financière aux organismes	300.00
Aide financière aux citoyens (loisirs, toilette, arbres)	0.00
Aide financière aux investissements	0.00
Paiement d'emprunt	0.00
<b>Total des déboursés du mois de mars 2023</b>	<b>121 898.20</b>

#### *Les 5 plus grandes dépenses sont :*

Ministère du Revenu du Québec - Remises	12 849.11
Les Entreprises L. Laporte de Bayonne inc.	12 163.21
EBI Environnement - Collectes des ordures	8 678.37
Hydro-Québec	8 480.81
Receveur général du Canada - Remises	5 233.18

*Adopté à l'unanimité.*



### 5.2 Dépôt des déboursés et comptes à payer au 12 avril 2023

*Il n'y a pas de comptes à payer en date du 31 mars 2023, considérant que les factures se retrouvent dans les décaissements ou ne sont pas saisies dans le système comptable.*

2023-04-073

### 5.3 Dépôt de la liste des engagements au 12 avril 2023

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 12 avril 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'approuver la liste des engagements tels que soumis.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.4 Rapport financier préliminaire au 31 mars 2023

Le directeur général dépose le rapport financier des activités de fonctionnement en date du 31 mars 2023, sujet à vérification à l'interne.

Le rapport financier trimestriel des activités de financement et d'investissement est également déposé.

2023-04-074

### 5.5 Autorisation de dépense : Planification stratégique de la MRC

CONSIDÉRANT QUE

la présence d'un élu représentant de la municipalité est nécessaire afin d'obtenir les mêmes informations que les autres municipalités et participer aux réflexions de la MRC ayant un impact sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux encadre les dépenses remboursables aux élus;

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par MONSIEUR Benoit Desrochers d'autoriser le remboursement des frais liés pour le séjour de planification stratégique en avril 2023 pour le maire Louis Bérard pour les frais déplacements, les frais d'hébergement et de subsistance.

*Adopté à l'unanimité.*



2023-04-075

5.6 Autorisation d'aide financière aux organismes agissant sur le territoire

CONSIDÉRANT QU' il est important de supporter les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'autoriser les aides financières suivantes aux organismes de façon ponctuelle :

150\$ Comité des arts, pour l'activité de Pâques familiale

*Adopté à l'unanimité.*

5.7 Appel d'offres public pour une surface asphaltée multiusage de 1914 mètres carrés

2023-04-076

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisation prévoit la réalisation d'une surface multifonctionnelle notamment une patinoire.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont émis la volonté de réduire l'importance du projet dans le contexte socioéconomique.

CONSIDÉRANT QUE les subventions en provenance des transferts de Québec (PACT RURAL), ont déjà été engagé et que la municipalité désire solliciter des partenaires privés dans le financement de ce projet.

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir des soumissions valides pour solliciter la contribution de partenaires privés afin de valider la viabilité financière du projet.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de mandater la direction générale afin de procéder à un appel d'offres public pour l'excavation de 2079 mètres carrés et l'asphaltage d'une superficie de 1914 mètres carrés.

*Adopté à l'unanimité.*

*2 interventions de citoyens*



2023-04-077

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Embauche des employés pour le camp de jour

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Serge Perreault de réaliser les embauches suivantes pour la période des camps de jour estivaux :

Cassandra Caron-Beauregard (retour), coordonnatrice  
Noémi Mondoux (Retour), animatrice  
Lauralie Gravel (Retour), animatrice  
Jade Mirandette (Retour), animatrice  
Tristan Massé(nouveau), animateur

Le tout selon les modalités de la convention collective.

*Adopté à l'unanimité.*

### 6.2 Information : Offres d'emploi en cours

Les offres d'emplois sont prolongées :

- Animateur du camp de jour (saisonnier)
- Surintendant aqueduc et travaux publics (cadre – permanent)

### 6.3 Bourse de perfectionnement en animation

2023-04-078

CONSIDÉRANT QU'

Il est difficile de recruter des animateurs entièrement formés, cela impacte la qualité et le nombre de places disponible au camp de jour ainsi que lors des activités ponctuelles (festéolien, semaine de relâche, etc.)

CONSIDÉRANT QUE

Le camp de jour arrête à 12 ans, les jeunes de 13-14-15 ans se cherchent des éléments à faire et il est intéressant d'offrir des alternatives à défaut d'avoir une maison des jeunes.

CONSIDÉRANT QU'UN

Encadrement supplémentaire est très aidant pour le camp de jour, en particulier lors des sorties extérieures.

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par madame Josée Leclair de faire un appel de candidatures pour des jeunes de 13-14-15-16 ans (aux études) de notre territoire pour obtenir une bourse de perfectionnement en animation.

Ceux retenus seront choisis au « mérite », si le nombre reçu dépasse les capacités. Pour chaque semaine de présence, incluant le jeudi / sortie extérieure/, les boursiers reçoivent une bourse de 200\$ (et non un salaire).

L'argent est prélevé dans le fond de la politique Jeunes actifs.

*Adopté à l'unanimité.*





## 7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 7.1 Dépôt du rapport mensuel

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 3 permis émis d'une valeur de 110 500\$ en mars et un total de 331 527\$ depuis le début d'année.

### 7.2 Suivi de l'appel de projets pour le stationnement de l'hôtel de ville

La diffusion de l'appel de projets s'est limitée à la page Facebook et deux avis d'intérêt ont été reçus sans projet discuté concrètement. L'appel de projets reste ouvert, mais la location ou le prêt du terrain est nettement favorisé. Aucun projet ne sera accepté sans être passé au Conseil municipal conformément à la résolution antérieure.



2023-04-079

### 7.3 Résolution de soutien pour le patrimoine

- Considérant que** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble d'intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;
- Considérant** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;
- Considérant que** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfique à la sauvegarde de ce patrimoine;
- Considérant** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de bien anciens;
- Considérant que** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;
- Considérant que** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par madame Josée Leclair, et appuyé par monsieur Serge Perreault de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécoise de joindre leur voix en adoptant cette résolution.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, aux ministères des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au Bureau d'assurance de Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adopté à l'unanimité.



## 8. LOISIRS ET PARCS

### 8.1 Info : Camp de jour estival

La période d'inscription est prolongée. Plusieurs places sont disponibles encore.

### 8.2 Information : Consultation publique – Nom pour le chalet des loisirs

Considérant que l'envoi postal n'a pas été effectué comme demandé, la consultation pour soumettre un nom de citoyen engagé dans les loisirs est maintenue jusqu'à la réalisation de l'envoi postal.

Par la suite, le dépôt des noms suggéré sera effectué en séance ordinaire du conseil et un vote populaire se déroulera.

Le formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité dans la section Municipalité / Communication / consultations citoyennes.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 9.1 Dépôt du rapport annuel de captation de l'eau potable et des rejets des eaux usées

La direction générale dépose les chiffres concernant la distribution d'eau potable ainsi que les rejets des eaux usées.

Il y a eu en 2022 un total de 16 déversements dû à une insuffisance du réseau. Cela est une augmentation de 100% en comparaison de 2021 sur un seuil maximal de 10 déversements en période de pluie et 0 déversement en période de sécheresse.

### 9.3 Bac de compostage antérieur : Plan de valorisation

CONSIDÉRANT QUE l'offre de valorisation / achat des anciens bacs à composte n'est pas avantageux suite à la demande de réalisation de l'entrepreneur.

CONSIDÉRANT QUE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, de nombreux contenants de boissons deviendront consignés et va générer un défi logistique au citoyen pour l'entreposage.

Il y a 3 options pour les propriétaires ayant des petits bacs de compostage fourni par la municipalité :

- 1) Conserver le bac pour un usage différent que le compostage.
- 2) Mettre en bordure de rue du 23 au 26 mai pour un ramassage par la municipalité.
- 3) Apporter en tout temps, au garage municipal, le bac.

Si un citoyen désire davantage de bacs, il peut communiquer aux bureaux municipaux afin de s'organiser.



## 10. TRAVAUX PUBLICS

### 10.1 Permis de voirie – ministère des Transports

2023-04-080

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maîtresse d'œuvre;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers, appuyé par monsieur Serge Perreault que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise monsieur David Paradis-Lapointe, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

*Adopté à l'unanimité.*

*1 question du public*



2023-04-081

10.2 Déclaration de travaux - PAVL - rang Frédéric

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desroches que le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth approuve les dépenses d'un montant de 330 230.94\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Adopté à l'unanimité.*



2023-04-082

### 10.3 Déclaration des travaux - PAVL – entretien du réseau 2022

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés suite à l'annonce du ministre et les a autorisés considérant l'extension de réalisation accordée;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dument rempli;
- CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu que le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth approuve les dépenses d'un montant de 242 994.62\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Adopté à l'unanimité.*

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 11.1 Dépôt des rapports trimestriels

Le rapport trimestriel pour la centrale municipale d'appel n'est pas existant, car le service est entré en fonction à la fin du mois de mars.

Le rapport périodique pour le contrôler canin est déposé. Il y a eu 2 interventions.



2023-04-083

## 11.2 Projet pilote de sens unique sur la rue Saint-Thomas entre la rue Principale et la rue Laporte

- CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents ont eu lieu principalement lors du passage de la rue St-Thomas vers la rue Principale dû à une visibilité très réduite.
- CONSIDÉRANT QUE l'emprise municipale ne permet pas d'élargir ou d'améliorer la visibilité à cette intersection.
- CONSIDÉRANT QUE les véhicules de 3 essieux et plus sont déjà interdits dans cette portion considérant l'étroitesse de la chaussée qui passe à 8 mètres alors que le restant de la rue Saint-Thomas est d'une largeur de 20 mètres en moyenne.
- CONSIDÉRANT QUE un détour est possible par les rues Pelland et Laporte avec une largeur minimale de 10 mètres afin de planifier un élargissement de la rue dans l'emprise actuelle de la municipalité.
- CONSIDÉRANT QUE un projet pilote pourra valider la viabilité et l'exécution de l'établissement d'un sens unique de la rue principale vers la rue Laporte. La circulation de la rue Saint-Thomas en direction de la rue Principale sera entièrement détournée vers la rue Laporte et non uniquement les 3 essieux.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'établir un projet pilote du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 1<sup>er</sup> novembre 2023 avec possibilité de prolongation selon les résultats, en établissant un sens unique sur la portion de la rue St-Thomas entre la rue principale et la rue Laporte.

*Adopté à l'unanimité.*

*Il y a 2 interventions de la population.*

## 12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

*Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.*

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 6 interventions de citoyens sur les projets et sur l'aqueduc.

Il y avait 18 personnes présentes lors de l'ouverture, mais 9 personnes après le rappel des mesures de déroulement d'assemblée pour avoir un environnement sain et convivial.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20 h 18 .

\_\_\_\_\_  
Louis Bérard, maire

\_\_\_\_\_  
David Paradis-Lapointe, directeur  
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis Bérard, maire